NATIONS UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/C.6/46/L.8
4 novembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
SIXIEME COMMISSION
Point 127 de l'ordre du jour

# DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DROIT INTERNATIONAL

## Rapport du Groupe de travail sur la Décennie des Nations Unies pour le droit international

Président : M. Aftab FARRUKH (Pakistan)

1. Dans sa résolution 45/40 du 28 novembre 1990, l'Assemblée générale a prié le Groupe de travail sur la Décennie des Nations Unies pour le droit international de poursuivre ses travaux lors de la quarante-sixième session, conformément à son mandat et à ses méthodes de travail.

2. En application de cette résolution, la Sixième Commission a décidé, à sa 15e séance, le 16 octobre 1991, de convoquer à nouveau le Groupe de travail sur la Décennie des Nations Unies pour le droit international et a élu M. Aftab Farrukh (Pakistan) président du Groupe de travail.

3. Le Groupe de travail était saisi du rapport du Secrétaire général sur la question (A/46/372); ce rapport contenait une analyse des réponses reçues conformément à la résolution 45/40, dans laquelle l'Assemblée générale priait le Secrétaire général de lui présenter, à sa quarante-sixième session, un rapport intérimaire sur l'exécution du programme d'activité devant commencer pendant la première partie (1990-1992) de la Décennie, programme qui était annexé à ladite résolution. Il contenait, en outre, un examen des activités de l'Organisation des Nations Unies concernant le développement progressif et la codification du droit international, établi conformément au paragraphe 1 de la section III du programme. Le Groupe de travail était également saisi des communications suivantes : a) lettre datée du 4 février 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/46/79); b) lettre datée du 22 juillet 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/46/317-S/22823); c) lettre datée du 30 juillet 1991, adressée au Secrétaire général par le

Représentant permanent de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/46/335); d) note verbale datée du 19 septembre 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies, contenant le rapport final du Colloque sur les pays en développement et le droit international de l'environnement, tenu à Beijing du 12 au 14 août 1991 (A/C.6/46/4); e) lettre datée du 21 octobre 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/46/587).

4. Le Groupe de travail a tenu cinq séances entre le 22 octobre et le 11 novembre 1991, lors desquelles il a examiné le rapport du Secrétaire général section par section, comme indiqué ci-après.

Observations générales

5. D'une manière générale, on a fait observer que le rapport du Secrétaire général fournissait une base très utile pour l'examen de l'exécution du programme pendant la première partie (1990-1992) de la Décennie. S'il était vrai que 13 Etats seulement avaient répondu au Secrétaire général, on estimait dans l'ensemble qu'un plus grand nombre de réponses seraient reçues des Etats et pourraient être incluses dans le rapport que le Secrétaire général présenterait à la quarante-septième session, soit à la fin de la première partie (1990-1992) de la Décennie. On a également fait remarquer que les 38 réponses reçues d'organismes des Nations Unies, d'organisations internationales, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales contenaient de nombreuses informations sur les activités de ces organisations, ce dont on s'est félicité.

6. Etant donné le caractère intérimaire du présent rapport du Secrétaire général, il a été décidé que le Groupe de travail s'en servirait comme base pour procéder à un échange de vues sur l'exécution du programme pendant cette phase initiale correspondant à la première partie de la Décennie et examiner les propositions et idées qu'il envisagerait d'inclure en 1992 dans le programme pour la deuxième partie de la Décennie.

A. Promotion de l'acceptation et du respect des principes du droit international

7. S'agissant de la question de la promotion de l'acceptation des traités multilatéraux, plusieurs représentants ont signalé au Groupe de travail les différentes modalités en vigueur dans leurs pays respectifs en ce qui concerne la publication de la liste et/ou des textes des traités multilatéraux auxquels ceux-ci étaient parties, modalités qui constituaient une pratique utile, que l'on pourrait recommander à d'autres Etats d'adopter. On a suggéré que l'Organisation des Nations Unies publie un recueil des traités multilatéraux dont les organismes des Nations Unies étaient dépositaires. Référence a été faite à l'état des ratifications des traités multilatéraux dont le Secrétaire général est dépositaire, et des adhésions à ces traités, qui est publié tous les ans par l'ONU. A cet égard, on a signalé qu'il pourrait être utile de présenter ces informations de manière à indiquer également la participation de

chaque Etat à ces instruments. Une telle présentation, a-t-on fait remarquer, serait d'une grande utilité pour les Etats, en particulier pour les pays en développement, lorsqu'ils prennent la décision de devenir ou non parties à ces instruments. Il a été suggéré que l'ONU publie également la liste des ratifications des traités multilatéraux dont d'autres organisations internationales ou des Etats sont dépositaires, et des adhésions à ceux-ci. La pratique utile de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) qui consiste à tenir des séminaires régionaux afin d'encourager la participation des pays en développement aux traités issus de ses travaux a été mentionnée. En réponse à la demande d'informations additionnelles touchant la participation des Etats aux traités multilatéraux dont le Secrétaire général est dépositaire, le Secrétariat a informé le Groupe de travail que ces informations seraient transférées du système de traitement de textes actuellement utilisé sur un système plus moderne qui permettrait à tous les utilisateurs à partir du prochain exercice biennal d'accéder directement aux données. Par ailleurs, le Secrétariat s'efforcerait de faire paraître le Relevé des traités et accords internationaux enregistrés ou classés et inscrits au répertoire au Secrétariat qui est publié chaque mois, dans un délai de trois à cinq mois à partir de la date d'enregistrement plutôt que dans un délai de 10 mois, comme c'était le cas actuellement.

### B. Promotion des moyens et méthodes de règlement pacifique des différends entre Etats, y compris le recours à la Cour internationale de Justice et le plein respect de cette institution

8. D'une manière générale, on a reconnu l'importance du recours à la Cour internationale de Justice comme moyen de règlement pacifique des différends. Plusieurs suggestions tendant à renforcer le rôle de la Cour, en particulier l'acceptation de sa juridiction obligatoire, ont été faites. Il a été indiqué, entre autres choses, que les Etats devraient être encouragés à faire connaître les problèmes que pouvaient le cas échéant leur poser les déclarations visées au paragraphe 2 de l'article 36 du Statut de la Cour. La proposition du Secrétaire général tendant à ce qu'il soit habilité à demander l'avis consultatif de la Cour a suscité des opinions divergentes. Un certain nombre de délégations l'ont appuyée, mais d'autres ont émis des doutes la concernant. On a également émis l'avis que la question méritait plus ample examen. Le Fonds d'affectation spéciale créé par le Secrétaire général pour aider les Etats à régler leurs différends par l'intermédiaire de la Cour internationale de Justice a recueilli des avis favorables. L'importance d'autres moyens de règlement pacifique des différends a également été soulignée et certaines propositions ont été faites à ce sujet.

### C. Promotion du développement progressif du droit international et de sa codification

9. Le Groupe de travail s'est déclaré satisfait des informations détaillées reçues d'organisations internationales sur leurs activités concernant le développement progressif du droit international et sa codification dans leurs domaines de compétence respectifs et a encouragé ces organisations à poursuivre ces activités. Il a pris note d'un certain nombre de propositions faites par les Etats dans ce domaine.

### D. Encouragement de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

10. Le Groupe de travail s'est déclaré satisfait des informations reçues des Etats et des organisations internationales touchant les mesures pratiques déjà prises pour mettre en oeuvre cet aspect du programme. Des délégations ont cité d'autres exemples d'activités dans ce domaine.

11. En ce qui concerne la question d'une diffusion plus large des arrêts et avis consultatifs de la Cour internationale de Justice, le Secrétariat a informé le Groupe de travail qu'il serait possible, dans les limites actuelles des crédits alloués, de traduire dans les langues officielles de l'Organisation autres que l'anglais et le français et de publier dans toutes les langues officielles les résumés des arrêts et avis consultatifs de la Cour (1949-1990), tels qu'ils étaient fournis par le Greffe de la Cour, et de procéder ensuite chaque année à la mise à jour de cette publication.

12. Outre les informations contenues dans le rapport du Secrétaire général au sujet de la publication du Recueil des Traités des Nations Unies, le Secrétariat a informé le Groupe de travail que l'on vérifiait actuellement l'exactitude et l'état complet des données figurant dans le Système informatisé de l'Organisation des Nations Unies pour les traités. Cette vérification devrait être terminée à la fin de 1993. Les délégations, les organismes publics et les particuliers pourraient alors accéder directement à ces données. Pour cela, il fallait transformer l'ancien programme en un logiciel moderne. Cette opération serait effectuée par un consultant spécial, ainsi qu'en avait convenu le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB). Un index informatisé et cumulatif renforcerait l'utilité de cette liaison directe. Avec l'aide du consultant spécial susmentionné, le Secrétariat comptait présenter un rapport, dans la seconde moitié de 1992, sur le coût et la faisabilité de la mise sur disque compact-ROM du contenu du Recueil des Traités (un seul disque compact-ROM contiendrait environ 600 volumes du Recueil des Traités); l'idée est de soumettre des propositions budgétaires pour l'exercice 1994-1995 et d'exécuter l'opération en 1994. Le Groupe de travail a félicité le Secrétariat pour ses efforts dans ce domaine.

### E. Procédures et aspects d'organisation

13. Le représentant d'un Etat Membre qui avait créé un comité national chargé de l'application du programme de la Décennie a fourni des informations additionnelles sur le fonctionnement de ce comité qui serait appelé à jouer un rôle utile de coordination, comme on l'a souligné lors du débat.

### F. Activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du développement progressif du droit international et de sa codification

14. Le Groupe de travail a exprimé sa satisfaction au Secrétaire général pour son rapport sur les activités de l'Organisation des Nations Unies concernant le développement progressif du droit international et sa codification, rapport

dont il a loué la bonne présentation et le caractère concis. Le Groupe de travail a souligné la nécessité de diffuser aussi largement que possible les informations contenues dans le rapport. Il a été suggéré que le Secrétariat demande aux organes pertinents des Nations Unies de continuer d'envoyer chaque année de nouvelles informations sur leurs activités dans le domaine juridique, que le Secrétariat utiliserait ensuite pour compléter le rapport tous les ans.

---